



Doc. 16041
03 octobre 2024

Garantir le droit humain à l'alimentation

Amendement¹ n° 7

Mme Olena KHOMENKO, Ukraine, Groupe des Conservateurs européens et Alliance démocratique

Dans le projet de résolution, paragraphe 3, à la fin de la troisième phrase, insérer la phrase suivante:

«En outre, les conflits qui entravent la libre navigation et l'accès aux ports exacerbent l'insécurité alimentaire.»

Déposé par:

KHOMENKO Olena, Ukraine, CE/AD
GONCHARENKO Oleksii, Ukraine, CE/AD
JABŁOŃSKI Paweł, Pologne, CE/AD
KLOTIŅŠ Jurgis, Lettonie, CE/AD
KONSTANKEVYCH Iryna, Ukraine, CE/AD
TIBLOM Victoria, Suède, CE/AD
TISTYK Rostyslav, Ukraine, CE/AD
WIECHEL Markus, Suède, CE/AD

1. 2024 - Quatrième partie de session

